

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément CE 1907/2006 (REACH)

Date de la dernière vérification : 2017-05-29
Date de révision : 2017-05-29
Date de publication : 2004-01-26

Numéro de version : 5.0

Dernières modifications dans rubriques : 2 - 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fiche : 21617
Fournisseur : POLYCHROMAL B.V.
Postbus 8043
1802 KA Alkmaar
Pays-Bas
TEL:+31 72 5670799
FAX:+31 72 5624095

Désignation : POROPRINT PENETRATING RETARDER
Nom Chimique : ETHYL DIGLYCOL
Numéro CAS : 111-90-0
Numéro CE : 203-919-7
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475105-42
Formule : C₂H₅O(CH₂)₂O(CH₂)₂OH
Poids moléculaire : 134.20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application : Divers
Utilisations déconseillées : Données non disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur fiche de données de sécurité : Philips Electronics Nederland B.V., Philips Environment & Safety, High Tech Campus 37, 5656 AE Eindhoven, Tel. +31 (0)40 2747588
Département responsable : dangerous.goods@philips.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +31 (0)497-598315

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

(CE) n° 1272/2008

Irritation oculaire grave

Catégorie 2

H319

2.2. Éléments d'étiquetage

(CE) n° 1272/2008

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

Conseils de prudence

P264 Se laver mains/peau soigneusement après manipulation.
P280.3 Porter équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composant(s) dangereux ETHYL DIGLYCOL

Remarques étiquetage aucun(e)

2.3. Autres dangers

Si applicable: voir rubrique 6.1 et rubrique 7.1.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Composant	No. CAS	No. Index	Pourcentage(%)	Étiquette
	No. CE	No. d'enregistrement		
ETHYL DIGLYCOL	111-90-0		100.0	GHS07
	203-919-7	01-2119475105-42		H319 Eye irrit. 2

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Peau** : Enlever aussi rapidement que possible les vêtements souillés. Retirer aussi rapidement que possible les restes de matière de la peau (par exemple rincer abondamment à l'eau). En cas d'exposition grave, prévenir le médecin.
- Ingestion** : Si la victime est consciente, lui faire rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS la faire boire. En cas de troubles de caractère général la transporter aussi rapidement que possible à l'hôpital; autrement prévenir le médecin.
- Inhalation** : Conduire la victime aussi rapidement que possible à l'air frais et la laisser se reprendre. En cas d'exposition grave prévenir le médecin. En cas de problèmes respiratoires: défaire également les vêtements serrés et si la victime est consciente la mettre en position semi-assise. En cas d'interruption de la respiration, pratiquer IMMÉDIATEMENT la respiration artificielle et transporter la victime aussi vite que possible à l'hôpital.
- Yeux** : Rincer abondamment et longuement à l'eau. En cas de troubles de la vue, transporter immédiatement à l'hôpital; autrement prévenir le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Peau** local : La substance provoque des fourmillements : rougeur.
généralités : Dégraisse la peau: en cas de contact prolongé: peau sèche, sèche, eczéma.
- Ingestion** local : La substance provoque des fourmillements : mal de gorge.
généralités : La substance peut être absorbée par déglutition.
- Inhalation** local : La substance provoque des fourmillements en cas de pulvérisation : mal de gorge.
généralités : La substance peut être absorbée dans l'organisme par inhalation.
- Yeux** local : La substance provoque des irritations : rougeur, douleur.
- Remarques symptômes** : La substance a un effet sur: le foie, les reins, le système nerveux central, les organes génitaux masculins.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des conseils sur la suite du traitement prendre contact si nécessaire avec un centre (national) anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Extincteurs adaptés

du dioxyde de carbone, de la poudre sèche, de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool

Extincteurs inadaptés

non traçable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux formés en cas de feu : monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection et utiliser l'appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions

Utiliser équipement de protection. Voir la rubrique 8.
Lire l'étiquette avant utilisation.

Procédure en cas d'urgence

N'est pas à prévoir.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Conformément aux prescriptions légales locales et nationales, les restes de produit ou les emballages vides non nettoyés doivent être incinérés dans des installations d'incinération appropriées ou déversés dans des décharges agréées, si autorisé.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédure en cas fuite

Absorbez le liquide avec des matériaux absorbants appropriés. (p.ex. du Powersorb, du sable sec, du kieselguhr, de la vermiculite, etc.), puis, à l'aide d'une pelle, mettez le mélange dans des sacs en plastique et transportez-le vers le lieu de collecte des déchets dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 pour l'équipement de protection personnelle approprié.
Voir la rubrique 13 pour des renseignements supplémentaires sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les précautions sur l'étiquette.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et de l'équipement de protection. Se laver les mains après avoir quitté la zone de travail.

Aspiration locale : Dépendant des conditions de traitement, mais au minimum une bonne ventilation de l'espace.

Code de stockage (en faveur de PGS 15) : aucun(e)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Voir aussi éventuels conseils de prudence dans la rubrique 2.2.
Stocker le produit dans un emballage fermé, frais, sec, sous gaz inerte, dans un endroit bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Données non disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition :

s'applique à: Pays-Bas (20 °C; 1013 mbar)			
TWA(8 heures):	180 mg/m3	S	ETHYL DIGLYCOL
s'applique à: Suède (20 °C; 1013 mbar)			
TWA(15 minutes):	170 mg/m3	C S	ETHYL DIGLYCOL
TWA(8 heures):	80 mg/m3	S	ETHYL DIGLYCOL
s'applique à: Suisse (20 °C; 1013 mbar)			
TWA(8 heures):	50 mg/m3		ETHYL DIGLYCOL(comme poussière inhalable)
TWA(15 minutes):	100 mg/m3		ETHYL DIGLYCOL(comme poussière inhalable)

C=Ceiling; S=Skin

Remarques limite(s) d'exposition :
aucun(e)

DNEL (Derived No Effect Level)

Travailleur - Inhalation - Exposition à long terme - Effets systémiques: 37 mg/m3
Travailleur - Cutanée - Exposition à long terme - Effets systémiques: 50 mg/kg p.c./jour

ETHYL DIGLYCOL
Source : Chemicalcards
ETHYL DIGLYCOL
Source : Chemicalcards

PNEC (Predicted No Effect Concentration)

Eau douce: 0.74 mg/l

Eau salée: 0.074 mg/l

Dégagements intermittent: 10 mg/l

ETHYL DIGLYCOL

ETHYL DIGLYCOL

ETHYL DIGLYCOL

Source : Chemicalcards**Source** : Chemicalcards**Source** : Chemicalcards**8.2. Contrôles de l'exposition****Equipement de protection individuelle avisé :**

Mains	:	gants en caoutchouc butyle gants en néoprène
Temps de pénétration	:	Pour information: consultez le fournisseur des gants.
Yeux	:	lunettes de sécurité avec protections latérales
Respiration	:	aucun (en cas de ventilation suffisante)
Peau	:	vêtements de protection (tels que: tablier, une combinaison, des bottes)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État d'agrégation	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif (20°C; 1013 mbar)	:	non recherché
pH	:	≥5 - ≤9
Point/gamme de fusion	:	≥-80 °C - ≤-76 °C
Point de fusion apparent	:	non applicable
Point/gamme d'ébullition	:	≥195 °C - ≤203 °C (1013 mbar)
Point/gamme d'éclair	:	≥93 °C - ≤96 °C
Vapeur rapidité/gamme	:	non recherché
Inflammabilité (solide, gaz)	:	données non disponibles
Limites d'explosion	:	LEL:≥1.2 vol.% - UEL:≤23.5 vol.%
Pression de vapeur	:	0.01 kPa (20 °C)
Densité relative	:	≥0.990 - ≤0.999 (eau=1) (20 °C)
Solubilité dans l'eau	:	complètement
Log Po/w	:	-0.80
Température d'autocombustion	:	≥202 °C - ≤218 °C
Température d'analyse	:	non recherché
Viscosité	:	3.9 mPa.s (25 °C)
Explosions possibles de substances solides dans l'air	:	non applicable
Propriétés comburantes	:	non

Source : IUCLID**9.2. Autres informations**

Solubilité dans gras	:	non recherché
Charge électrostatique	:	non recherché
Température critique	:	non applicable
Général	:	Le produit est hygroscopique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Voir rubrique 10.2 - 10.6.

10.2. Stabilité chimique

La substance ou le mélange est stable dans des conditions normales. Voir aussi rubrique 10.4.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction à l'eau	:	non
D'autres conditions dangereuses	:	Au contact de l'air des peroxydes peuvent se former.

10.4. Conditions à éviter

Données non disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Réactions dangereuses avec	:	agents oxydants, acides forts, bases fortes, métaux légers, chlorures acides, anhydrides acides, oxygène, voir l'info rubr. 10.3 FDS
----------------------------	---	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits d'analyse dangereux en cas chauffage : aucun(e)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

LD-50: 5.5 g/kg (ORL-RAT) ETHYL DIGLYCOL

Source : Easi View

Toxicité aiguë par voie cutanée

LD-50: 8.5 g/kg (SKN-RBT) ETHYL DIGLYCOL

Source : Easi View

Toxicité aiguë par inhalation

Il n'y a pas de données disponibles.

Test d'Ames

non recherchable

Corrosion cutanée/irritation cutanée

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la corrosion cutanée/irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la sensibilisation respiratoire ou cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la mutagénicité sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la cancérogénicité.

Informations complémentaires relatives à la cancérogénicité (NTP, IARC, OSHA)

NTP: non IARC: non OSHA: non ETHYL DIGLYCOL

Toxicité pour la reproduction

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée.

Danger par aspiration

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la danger par aspiration.

Symptômes

Peau	local	: La substance provoque des fourmillements : rougeur.
		: Dégraisse la peau: en cas de contact prolongé: peau sèche, sèche, eczema.
	généralités	: La substance peut être absorbée par la peau.
Ingestion	local	: La substance provoque des fourmillements : mal de gorge.
	généralités	: La substance peut être absorbée par déglutition.
Inhalation	local	: La substance provoque des fourmillements en cas de pulvérisation : mal de gorge.
	généralités	: La substance peut être absorbée dans l'organisme par inhalation.
Yeux	local	: La substance provoque des irritations : rougeur, douleur.
Remarques symptômes		: La substance a un effet sur: le foie, les reins, le système nerveux central, les organes génitaux masculins.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité

LC-50: 13400 mg/l/96H (Fish) ETHYL DIGLYCOL

Source : IUCLID

EC-50: ≥3940 - ≤4670 mg/l/48H (Daphnia) ETHYL DIGLYCOL

Source : IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Besoins en oxygène biologique : non recherchable

Besoins en oxygène chimique : 1.74 g/g ETHYL DIGLYCOL

Source : IUCLID

Biologique/chimique besoins en oxygène quotient : non recherchable

Décomposabilité : non recherchable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration : non recherchable

(BCF)

Log Po/w : -0.80 ETHYL DIGLYCOL

Source : IUCLID

12.4. Mobilité dans le sol

Constante d'Henry : non recherchable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Remarques écotoxicité : aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conformément aux prescriptions légales locales et nationales, les restes de produit ou les emballages vides non nettoyés doivent être incinérés dans des installations d'incinération appropriées ou déversés dans des décharges agréées, si autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

14.4. Groupe d'emballage

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Données non disponibles.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Les composant(es), comme mentionné en rubrique 3, sont enregistré dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA-USA).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Données non disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Remarques Fiche : aucun(e)

Résumé des phrases H pertinentes pour tous les composants dans rubrique 3

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

REACH	Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals
GHS	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
CAS	Chemical Abstracts Service
TGG = TWA	Time Weighted Average
LEL	Lower Explosive Limit

UEL	Upper Explosive Limit
NTP	National Toxicology Program
KHC	Known Human Carcinogen
RAHC	Reasonably Anticipated Human Carcinogen
IARC	International Agency for Research on Cancer
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UN	United Nations
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
EmS	Emergency Schedule

* Modifications par rapport à la version précédente.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont considérées comme exactes à la date de publication. Philips Electronics Nederland B.V. ne donne aucune garantie quant à sa teneur, ni à son adéquation à une fin ou un usage particuliers.